

# **Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 7 mai 2013**

Délégués présents : Mesdames et Messieurs : MARTIN G. MASSY J., MARTIN P., BRAUD D., TABUTIN M., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., PORTIER P., COUTURIER D., LHOPIEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., AUBERGER M., PHILIPPON A., PIVARD E., MOREL M.T., SAINT JOANIS T., BOUCHAUVEAU M., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.  
Délégués excusés : LEROUX F., DUBREUIL A., RONDIER D., LECLERC C., PENAUD J.P., RENAUDET L., COLIN T., PIGEON A.,

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Signalétique : choix des prestataires
- ✓ Dossiers Anim'canton
- ✓ Hôtel d'entreprises : demande de location des ateliers par la société OPUS
- ✓ Rue des Arts : rapport sur les entreprises retenues et le montant des travaux
- ✓ Repas à domicile : travaux de la commission
- ✓ Point sur le projet de gîte handicap
- ✓ Atelier de Chazemais : rapport de la commission d'appel d'offres
- ✓ Point sur l'aménagement des rythmes scolaires
- ✓ Programme des 4 jours pour l'Emploi
- ✓ Heures supplémentaires du personnel pour la distribution du PI'Huriel
- ✓ Point sur l'aire de camping car à Archignat
- ✓ Convention pour le sentier des Maîtres Sonneurs
- ✓ Signature du bail emphytéotique Chazemais-Huriel : délégation de signature à Monsieur MASSY
- ✓ Questions diverses

## **Signalétique**

Après avoir examiné les différentes offres, le Conseil Communautaire décide d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 : Révision de la carte cantonale : Entreprise XXI Communication :  
1 575,00 € HT
- Lot 2 : Réfection des cartes communales : Entreprise XXI Communication :  
5 670,00 € HT
- Lot 3 : Flèches signalétiques : Entreprises Mic Signaloc :  
9 387,90 € HT
- Lot 4 : Création de lutrins : Entreprise Mic Signaloc :  
2 550,00 € HT

## **Dossiers Anim'canton**

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ Association des Commerçants et artisans du Pays d'Huriel pour la Rencontre des Arts : 2 500 €

- ✓ Les enfants de la Toque pour le Festival de musique : 500 €. La faiblesse de cette subvention par rapport au coût de la manifestation s'explique par le fait que l'association a bouclé son plan de financement entre les aides européennes, celles du Conseil Général et de la Commune.
- ✓ Association Albatros pour le Spectacle de la Brande des Mottes : 1 000 €
- ✓ Association des donneurs de sang de La Chapelaude : 300 €. Le budget correspond à l'achat d'une bouteille d'Hélium et d'une animation faite par un club de moto pour la fête de la Pentecôte.
- ✓ Comité d'organisation de la foire de Chambérat : 500 €
- ✓ Comité des fêtes de Treignat pour la fête de l'eau : 300 €
- ✓ USTH foot débutant : demande mise en attente de précisions
- ✓ Commission de la foire de la Pentecôte à La Chapelaude : demande rejetée car la manifestation a déjà été subventionnée l'an passé.

### **Hôtel d'Entreprises : demande de location des ateliers**

La demande émane de l'entreprise OPUS IT (Société par action simplifiée) dont les 2 dirigeants sont Pascal MALVEZIN et Frédéric LESUEUR, tous deux anciens cadres de chez Environnement Recycling. Ils ont créé la société mais attendent leur agrément d'entreprise adaptée pour embaucher une vingtaine de travailleurs handicapés. Leur activité : collecte, audit nettoyage de matériel informatique et vente dans les pays de l'Est. Ils souhaitent prendre les 3 ateliers.

Le Conseil Communautaire accepte de leur louer les 3 ateliers pour un montant 1 423,63 € HT et autorise le Président à signer un bail précaire de 24 mois.

### **Rue des Arts**

Aujourd'hui, l'ensemble des lots est pourvu et les travaux démarreront au mois de septembre 2013. Lors de la prochaine Assemblée Générale, la répartition des coûts entre la société DOMAU'LIN et la Communauté de Communes sera proposée.

### **Repas à domicile**

La commission mandatée sur ce dossier a poursuivi son travail. Une solution locale s'avère difficile à trouver. S'agissant du café restaurant de Saint Palais, les coûts d'aménagement des locaux s'avèrent importants au regard du marché potentiel et rendent l'opération risquée.

Le charcutier d'Huriel a fait de son côté une proposition de repas mais à des prix bien supérieurs au coût actuel et il n'est pas certain que les clients acceptent cette augmentation.

Une nouvelle consultation sera tout de même lancée pour essayer d'améliorer la qualité du service.

### **Point sur le projet de gîte handicap à Chazemais**

Le dossier de demande de DDR a été ajourné, les services de l'Etat demandent des compléments de dossier soit une étude économique du projet, l'avis de l'ARS pour s'assurer de la compatibilité du projet avec les règles concernant les établissements médico-sociaux ainsi qu'un projet de convention avec l'association.

Le Président précise qu'il conviendra de trouver des financements complémentaires afin d'assurer son équilibre financier.

## **Atelier de motoculture de Chazemais**

Le Président rapporte que Monsieur REVIDON renonce à prendre l'atelier en raison du montant des loyers trop élevés selon lui.

Le Conseil Communautaire, considérant d'une part l'état d'avancement de l'opération et d'autre part le fait que la Communauté de Communes n'a plus aucun local professionnel disponible, décide de maintenir le projet qui a déjà mobilisé 46 % de subvention pour un montant de travaux de 75 796 €.

En outre, en cas de difficulté à trouver un artisan, les locaux pourront facilement être transformés en habitation.

## **Rythmes scolaires**

Le groupe de pilotage s'est réuni et l'hypothèse de travail suivante a été émise :

- ✓ Aucune classe ne modifierait ses horaires par rapport au ramassage scolaire
- ✓ Conservation à titre dérogatoire de la pause méridienne d'une heure pour les écoles concernées.
- ✓ Instauration de séquences d'activités d'1 h 30 deux fois par semaine au lieu de  $\frac{3}{4}$  d'heure par jour. Une première séquence aurait lieu en début d'après midi et la seconde en fin d'après midi. Cela entraînerait donc 2 journées d'une durée de 6 h au lieu de 5 h 30 ce qui nécessite une dérogation. Cette configuration permet à la fois de faciliter le recrutement d'animateurs en mutualisant leurs interventions et en leur proposant des plages de travail décentes pouvant se cumuler dans les différentes classes.

Ce système suppose néanmoins l'octroi de deux dérogations par rapport au modèle initial mais aussi l'adhésion des professeurs des écoles.

Monsieur BRAUD fait part de sa réserve quand au fait de prévoir deux journées de 6 heures. Pour lui cela va à l'encontre de la réforme qui souhaite alléger les journées de travail des enfants. Le Président explique que cela est certain mais qu'il faut aussi composer avec la problématique du transport scolaire.

Le Comité de pilotage se réunira à nouveau fin juin après consultation des parents et professeurs des écoles. Il connaîtra à ce moment là les réponses quant aux dérogations sollicitées.

## **Semaine de l'emploi**

Le Président rappelle le programme des 4 jours pour l'emploi et remercie par avance les élus de leur mobilisation.

- Lundi 13 mai :

19 H 00 : rencontre débat à la salle polyvalente de Audes animée par le Groupement d'Employeurs Associatifs d'Auvergne : « être employeur sur un territoire rural »

- Mardi 14 mai :

ateliers de coaching le matin au Centre Social et l'après midi à Estivareilles.

- Mercredi 15 mai :

9 H 00 à la ComCom. : présentation des dispositifs d'insertion

10 H 00 : la table de maraîchage : exemple de projet mené dans le cadre d'un atelier d'insertion.

14 H 00 à Vallon : découverte des métiers du sport et de l'animation animée par le Guichet Unique Sport.

- Jeudi 16 mai  
Salle Polyvalente d'Huriel : forum pour l'emploi

### **Distribution du Pl'Huriel**

Les services de la poste n'ayant pas pu répondre au délai imposé pour la distribution du Pl'Huriel, cette tâche a été confiée au personnel de la Communauté de Communes entraînant l'ajout d'heures supplémentaires.

Le Conseil Communautaire accepte donc de régler ces heures supplémentaires à Mesdames et Messieurs DUCOUTUMANY, RABRET, CHARLES, TABOULOT.

Un bilan du coût de ce mode de distribution sera fait lors de la prochaine Assemblée Générale.

### **Aire de camping cars d'Archignat**

La borne a été commandée. Le Conseil Communautaire valide le devis de Monsieur PIERREL pour le raccordement d'un montant de 813 € HT.

Le reste des travaux sera fait en régie.

### **Convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Allier**

Le Conseil Communautaire valide le projet de convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Allier concernant le circuit des Maitres Sonneurs. Ce document précise les obligations de la Communauté de Communes pour le balisage et la signalétique du circuit et le rôle de veille du Comité Départemental à l'égard de la pérennité du sentier et de la protection juridique attachée à la marque déposée.

### **Questions diverses**

- ✓ Point Wifi dans le camping d'Herculat

Le Conseil Communautaire accepte de participer à hauteur de 150 € par an à l'implantation d'un point Wifi au camping d'Herculat. Le coût total est de 95,86 € TTC mensuel.

- ✓ Entretien des espaces verts autour des équipements touristiques de Mesples

Le Conseil Communautaire valide le principe de verser à la Commune de Mesples une compensation pour l'entretien des terrains en fonction du nombre d'heures effectuées pour cette tâche par l'employé communal.

- ✓ Village d'art : relance d'un concours d'oeuvre d'art

Le Conseil Communautaire décide de relancer un appel d'offre pour la réalisation d'une oeuvre d'art sur le thème des « Maitres Sonneurs »

✓ Contrats Avenir

Le Conseil décide de recruter deux jeunes en Contrat Avenir. Le premier sera chargé de l'accueil et de l'entretien des hébergements touristiques de la Communauté de Communes, le second sera destiné à travailler au Service Environnement pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

✓ Méthanisation

Le Président rappelle que le principe consiste à récupérer le fumier, l'herbe ou les déchets pour les transformer en électricité. Il propose d'aller visiter un ou deux sites et éventuellement celui de la COVED.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au lundi 17 juin à 18 H 00 à Chazemais.